

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1895

5 septembre 2007

### SOMMAIRE

<b>Adelor SA</b> .....	<b>90914</b>	<b>International Chemical Investors II S.A.</b> .....	<b>90959</b>
<b>Agar Soparfi S.A.</b> .....	<b>90917</b>	<b>JPMorgan European Property Holding Lu-</b> <b>xembourg 2 S. à r.l.</b> .....	<b>90950</b>
<b>AIG Europe II Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>90929</b>	<b>JPMorgan European Property Holding Lu-</b> <b>xembourg 5 S.à r.l.</b> .....	<b>90920</b>
<b>AIV SA</b> .....	<b>90928</b>	<b>JPMorgan European Property Holding Lu-</b> <b>xembourg 6 S.à r.l.</b> .....	<b>90949</b>
<b>Albion Capital Corporation S.A.</b> .....	<b>90923</b>	<b>Lada Holding S.A.</b> .....	<b>90923</b>
<b>Alfa Diversified Payment Rights Finance</b> <b>Company S.A.</b> .....	<b>90928</b>	<b>Lama Services (Luxembourg) S.A.</b> .....	<b>90960</b>
<b>Allegro Investment Corporation S.A.</b> ....	<b>90928</b>	<b>La Sécurité Routière, association luxem-</b> <b>bourgeoise pour la prévention des acci-</b> <b>denents de la route</b> .....	<b>90927</b>
<b>Alliance Consulting Luxembourg S.A.</b> ....	<b>90919</b>	<b>LBREP III Atemi S.à r.l.</b> .....	<b>90944</b>
<b>Almega S.A.</b> .....	<b>90924</b>	<b>LDW Distribution SA</b> .....	<b>90960</b>
<b>Association Islamique et Culturelle du Sud</b> .....	<b>90952</b>	<b>L M International Finance S.A.</b> .....	<b>90923</b>
<b>Audit-Gestion-Management Luxembourg</b> .....	<b>90920</b>	<b>Millésime Diffusion S.A.</b> .....	<b>90916</b>
<b>Baltimore S.A.</b> .....	<b>90925</b>	<b>MI.RÖ.89 International Luxembourg S.A.</b> .....	<b>90922</b>
<b>B &amp; B Investments S.A.</b> .....	<b>90915</b>	<b>Opera - Participations Sca</b> .....	<b>90922</b>
<b>Beauté Essentielle S. à r.l.</b> .....	<b>90915</b>	<b>Parvest</b> .....	<b>90914</b>
<b>Boucherie Centrale du Tossenberq S.A.</b> .....	<b>90924</b>	<b>Pomelos S.à r.l.</b> .....	<b>90937</b>
<b>Brifex S.A.</b> .....	<b>90919</b>	<b>Promopro Holding S.A.</b> .....	<b>90926</b>
<b>Brilquet Participations S.A.</b> .....	<b>90916</b>	<b>Repco 10 S.A.</b> .....	<b>90919</b>
<b>Bureau for Foreign Economic Develop-</b> <b>ment SA</b> .....	<b>90918</b>	<b>Repco 22 S.A.</b> .....	<b>90918</b>
<b>Cafruta S.A.</b> .....	<b>90916</b>	<b>Repco 9 S.A.</b> .....	<b>90917</b>
<b>Care Plus</b> .....	<b>90927</b>	<b>Resuma S.A.</b> .....	<b>90922</b>
<b>CastelVecchio</b> .....	<b>90954</b>	<b>Spin Group S.A.</b> .....	<b>90925</b>
<b>Compagnie Financière d'Alembert</b> .....	<b>90929</b>	<b>Sport Innovation S.A.</b> .....	<b>90920</b>
<b>Constellation S.A.</b> .....	<b>90960</b>	<b>Staveley S.A.</b> .....	<b>90927</b>
<b>Coravit AG</b> .....	<b>90926</b>	<b>Stegasma SA</b> .....	<b>90925</b>
<b>Ersel Finance S.A.</b> .....	<b>90953</b>	<b>Symphony Credit Select 1 S.A.</b> .....	<b>90937</b>
<b>Eschtari S.A.</b> .....	<b>90924</b>	<b>Tarkett GDL S.A.</b> .....	<b>90960</b>
<b>Expertum S.A.</b> .....	<b>90918</b>	<b>Top Distributions Internationales S.A.</b> ...	<b>90926</b>
<b>Industrial Maintenance and Bakery Servi-</b> <b>ces S.A.</b> .....	<b>90929</b>		

**Adelor SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 109.869.

—  
EXTRAIT

Monsieur Jean Greff demeurant au 141, rue nationale F-57600 Forbach fait savoir qu'il a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société ADELOR SA avec effet le 26 avril 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 26 avril 2007.

J. Greff.

Référence de publication: 2007088608/3139/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00332. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

---

**Parvest, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.  
R.C.S. Luxembourg B 33.363.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le jeudi 21 juin 2007 à 11 heures*

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Paul Villemagne de son poste d'Administrateur de la Société. L'Assemblée décide, à l'unanimité, de nommer Messieurs Christian Dagnat, 5, avenue Kléber, F-75116 Paris et Anthony Finan, 5, avenue Kléber, F-75116 Paris, en qualité de nouveaux Administrateurs de la Société pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2008.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de

MM. Gilles Glicenstein, Président  
François Debiesse, Vice-Président  
Guy de Froment, Vice-Président  
Jean Bego  
Vincent Camerlynck

Mme Marie-Claire Capobianco

MM. Hervé Cazade  
Gilles de Vaugrigneuse  
Vincent Lecomte  
Olivier Le Grand  
Michel Longhini  
Philippe Marchessaux  
Eric Martin  
Yves Martrenchar  
Olivier Maugarny  
Marc Raynaud

Mme Béatrice Ruault

M. Christian Volle

pour un terme venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2008.

L'Assemblée Générale reconduit le mandat de PricewaterhouseCoopers en sa qualité de Réviseur d'Entreprises de la Société pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2008.

Pour extrait conforme

Pour PARVEST SICAV

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2007090106/2300/40.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05696. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

---

**Beauté Essentielle S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8410 Steinfort, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 115.828.

—  
constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 6 avril 2006, publié au Mémorial C, numéro 1305 du 6 juillet 2006,  
inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 115.828,  
au capital social de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire prénommé, en date du 12 juillet 2007,  
enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 juillet 2007, relation: EAC/2007/8266,

- que la société MONDIAL INDUSTRIE S.A., établie et ayant son siège social à L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 56.203, a cédé ses cent (100) parts sociales à Madame Stéphanie Raczek, esthéticienne, née à Messancy (Belgique), le 23 juillet 1976, demeurant à L-8410 Steinfort, 53, route d'Arlon,

- que suite à cette cession de parts, les parts sociales sont détenues comme suit:

Madame Stéphanie Raczek, prénommée, cent parts sociales . . . . .	100
Total: cent parts sociales . . . . .	100

- que le siège social de la société a été transféré de son adresse actuelle de L-8410 Steinfort, 55, route d'Arlon à L-8410 Steinfort, 53, route d'Arlon.

- que la démission de Monsieur Patrice Rosati, gérant, demeurant à F-57710 Bure, 17, rue Albert Schweitzer en tant que gérant administratif de la société a été acceptée.

- que Madame Stéphanie Raczek, prénommée, ayant exercé la qualité de gérant technique de la société a été nommée pour le futur, gérant de la société.

- que la société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Pour extrait conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 juillet 2007.

F. Kessler  
Notaire

Référence de publication: 2007090046/219/34.

(070100571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

**B & B Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 93.538.

—  
*Extrait de délibérations prise lors de l'Assemblée générale statutaire tenue en date du 11 juin 2007*

L'assemblée révoque la société ELITIUS & ASSOCIES S.A. de son mandat de commissaire aux comptes.

L'assemblée nomme la société GLOBAL CORPORATE ADVISORS S.à r.l. avec siège social au 32, avenue Monterey L-2163 Luxembourg aux fonctions de commissaire aux comptes pour un mandat échéant à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2012.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2007088602/1134/20.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09117. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

**Brilquet Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 96.905.

---

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée des actionnaires tenue en date du 12 juillet 2007 que:

L'assemblée a réélu aux postes d'administrateurs pour une durée allant jusqu'à l'assemblée des actionnaires qui se tiendra en 2008:

Madame Marjorie Golinvaux, juriste, demeurant à L-1420 Luxembourg, 222a, avenue Gaston Diderich,

Madame Stéphanie Djebbar, secrétaire, demeurant à L-1420 Luxembourg, 222a, avenue Gaston Diderich,

Monsieur Patrick Weinacht, juriste, demeurant à L-1420 Luxembourg, 222a, avenue Gaston Diderich.

Elle a réélu au poste de commissaire aux comptes de la société pour une durée allant jusqu'à l'assemblée ordinaire qui se prononcera sur les comptes 2008:

BS CONSULTING S.A., établie et ayant son siège social au 84, Grand-rue à L-1660 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 45.486.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007088562/1161/23.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08408. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070098964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

---

**Millésime Diffusion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1274 Howald, 65, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 107.470.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

*Signature.*

Référence de publication: 2007088557/1016/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09475. - Reçu 20 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070099058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

---

**Cafruta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8268 Bertrange, Tossenbergr.

R.C.S. Luxembourg B 19.096.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 9 mai 2007*

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Maximilien dit «Max» Leesch, Koerich, Employé privé, Président, Administrateur-délégué

- Monsieur Joseph dit «Jeff» Leesch, Blaschette, Employé privé, Administrateur

- Madame Doris Leesch, Luxembourg, Employé privé, Administratrice

Est nommé Réviseur d'entreprises:

- La société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, Société anonyme, 5, bd de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Leurs mandats viennent à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2007.

M. Leesch

*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2007089175/539/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08297. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070099583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

---

**Agar Soparfi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 103.136.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 15 juin 2007*

- L'Assemblée renouvelle les mandats des administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2012 suivants:

Monsieur Umberto Salamina, travailleur indépendant, demeurant au 45, Viale Caldara Emilio, I-20122 Milan

Monsieur Jean-Luc Jourdan, directeur de société, demeurant au 32, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Maître Christian-Charles Lauer, Avocat à la Cour, demeurant au 27, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

- L'assemblée renouvelle le mandat de la société SVIF S.A. avec siège social au 32, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg aux fonctions de commissaire aux comptes pour un mandat échéant à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2012.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007088605/1134/24.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09128. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

---

**Repeco 9 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 110.727.

—  
Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue en date du 14 juin 2007 que:

1) a. Madame Samia Rabia, Avocat à la Cour, née à Longwy (France), le 10 février 1974, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse

b. Monsieur Pii Ketvel, né le 4 juin 1968 à Helsinki, Finlande, directeur, demeurant 20C, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg et

c. Monsieur François Brouxel, Avocat à la Cour, né à Metz (France) le 16 septembre 1966, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse

ont été reconduits dans leur mandat d'administrateurs A de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2007.

2) Monsieur Michael Chidiac, Chartered Investment Surveyor, né à Beyrouth (Liban) le 29 juin 1966, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal a été reconduit dans son mandat d'administrateur ordinaire de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2007.

3) Monsieur Derek McDonald, banquier, né à Paisley (Ecosse) le 9 août 1967, demeurant à 8 Glen Sannox Grove, Craigmarnloch, UK-Cumbernauld G68 0GH, a été reconduit dans son mandat d'administrateur B de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2007.

4) ERNST & YOUNG S.A., établie à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall a vu son mandat confirmé et a été reconduite dans son mandat de réviseur de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007088779/280/30.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00916. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

---

**Repco 22 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 114.185.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue en date du 14 juin 2007 que:

1) a. Madame Samia Rabia, Avocat à la Cour, née à Longwy (France), le 10 février 1974, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse

b. Monsieur Pii Ketvel, né le 4 juin 1968 à Helsinki, Finlande, directeur, demeurant 20C, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg et

c. Monsieur François Brouxel, Avocat à la Cour, né à Metz (France) le 16 septembre 1966, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse

ont été reconduits dans leur mandat d'administrateurs A de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2007.

2) Monsieur Michael Chidiac, Chartered Investment Surveyor, né à Beyrouth (Liban) le 29 juin 1966, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal a été reconduit dans son mandat d'administrateur ordinaire de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2007.

3) Monsieur Derek McDonald, banquier, né à Paisley (Ecosse) le 9 août 1967, demeurant à 8 Glen Sannox Grove, Craigmearloch, UK-Cumbernauld G68 0GH, a été reconduit dans son mandat d'administrateur B de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2007.

4) ERNST & YOUNG S.A., établie à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall a vu son mandat confirmé et a été reconduite dans son mandat de réviseur de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007088781/280/30.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00939. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

**Bureau for Foreign Economic Development SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-7260 Bereldange, 12, rue Adolphe Weis.

R.C.S. Luxembourg B 86.815.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 27 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007088759/2980/12.

Enregistré à Diekirch, le 4 juillet 2007, réf. DSO-CG00035. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070098433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

**Expertum S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 114.039.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 27 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007088758/2980/12.

Enregistré à Diekirch, le 4 juillet 2007, réf. DSO-CG00036. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070098430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

**Repco 10 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 110.728.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue en date du 14 juin 2007 que:

1) a. Madame Samia Rabia, Avocat à la Cour, née à Longwy (France), le 10 février 1974, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse

b. Monsieur Pii Ketvel, né le 4 juin 1968 à Helsinki, Finlande, directeur, demeurant 20C, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg et

c. Monsieur François Brouxel, Avocat à la Cour, né à Metz (France) le 16 septembre 1966, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse

ont été reconduits dans leur mandat d'administrateurs A de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2007.

2) Monsieur Michael Chidiac, Chartered Investment Surveyor, né à Beyrouth (Liban) le 29 juin 1966, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal a été reconduit dans son mandat d'administrateur ordinaire de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2007.

3) Monsieur Derek McDonald, banquier, né à Paisley (Ecosse) le 9 août 1967, demeurant à 8 Glen Sannox Grove, Craigmarnloch, UK-Cumbernauld G68 0GH, a été reconduit dans son mandat d'administrateur B de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2007.

4) ERNST & YOUNG S.A., établie à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall a vu son mandat confirmé et a été reconduite dans son mandat de réviseur de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007088780/280/30.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00918. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

**Alliance Consulting Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4302 Esch-sur-Alzette, 44, rue Eugène Reichling.

R.C.S. Luxembourg B 86.362.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 27 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007088765/2980/12.

Enregistré à Diekirch, le 4 juillet 2007, réf. DSO-CG00048. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070098415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

**Brifex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 91.619.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 27 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007088766/2980/12.

Enregistré à Diekirch, le 4 juillet 2007, réf. DSO-CG00043. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070098417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

**Sport Innovation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.  
R.C.S. Luxembourg B 101.616.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 27 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007088764/2980/12.

Enregistré à Diekirch, le 4 juillet 2007, réf. DSO-CG00054. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070098413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

**AGM Lux S.A., Audit-Gestion-Management Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.  
R.C.S. Luxembourg B 107.506.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 27 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007088762/2980/12.

Enregistré à Diekirch, le 4 juillet 2007, réf. DSO-CG00037. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070098441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

**JPMorgan European Property Holding Luxembourg 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 106.901.

In the year two thousand and seven, the twenty-third day of May.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 3 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 106.899,

hereby represented by Mr Jean-Christophe Ehlinger, Vice President, with professional address at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, by virtue of a board resolution taken on April 25, 2007, which a copy will remain annexed; and

2. JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 4 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 106.900,

hereby represented by Mr Jean-Christophe Ehlinger, previously named, by virtue of a board resolution taken on April 25, 2007, which a copy will remain annexed.

Such appearing parties are the sole partners of JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 5 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 106901 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed on 18 March 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 738 of 25 July 2005. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 12 January 2007, not yet published in the Mémorial.

After deliberation, the Meeting passed the following resolutions by unanimous vote:

*First resolution*

The shareholders decide to suppress Article 18 of the articles of Incorporation and to renumber the subsequent articles.

*Second resolution*

The shareholders decide to amend article 19 (new article 18) as follows:

« **Art. 18. General Meetings.** The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may convene general meetings of the unitholders.

Meetings of unitholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. However, meetings of the unitholders shall never be held in the UK.»

Whereof the present notarial deed is drawn in Senningerberg, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(1) JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 3 S.à r.l., ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.899,

ici représentée par Monsieur Jean-Christophe Ehlinger, Vice Président, résidant au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en vertu d'un conseil de gérance tenu le 25 avril 2007, dont une copie restera annexée, et

(2) JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 4 S.à r.l., ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.900,

ici représentée par Monsieur Jean-Christophe Ehlinger, prénommé, en vertu d'un conseil de gérance tenu le 25 avril 2007, dont une copie restera annexée.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 5 S.à r.l. (la Société), ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.901, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, numéro 738 du 25 juillet 2005, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 janvier 2007, non encore publié au Mémorial.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés décident de supprimer l'article 18 des statuts et décide de renuméroter les articles subséquents.

#### *Deuxième résolution*

Les associés décident de modifier l'article 19 (nouvel article 18) des statuts comme suit:

« **Art. 18. Assemblées Générales.** Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, pourra convoquer des assemblées générales.

Les assemblées générales des associés pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation. Cependant, les assemblées générales ne pourront jamais être tenues au RU.»

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. C. Ehlinger, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 mai 2007, Relation: EAC/2007/5762. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 juillet 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007090094/239/84.

(070100180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

**Resuma S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), rue des Trois Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 16.741.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 9 mai 2007*

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Maximilien dit «Max» Leesch, Koerich, Employé privé, Président, Administrateur-délégué
- Monsieur Joseph dit «Jeff» Leesch, Blaschette, Employé privé, Administrateur
- Madame Doris Leesch, Luxembourg, Employée privée, Administratrice

Est nommé Réviseur d'entreprises:

- La société MAZARS, Société anonyme, 10A, rue Henri M. Schandt, L-2530 Luxembourg

Leurs mandats viennent à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2007.

M. Leesch

*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2007089181/539/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08294. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070099578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

---

**Opera - Participations Sca, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 78.701.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 28 juin 2007*

*Résolution*

Le mandat de KPMG AUDIT S.à.r.l., 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg venant à échéance, l'assemblée a décidé de renouveler leur mandat de Reviseur d'Entreprise jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007088593/1142/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08537. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070099014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

---

**MI.RÒ.89 International Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 84.275.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2007 que, Monsieur Nicolas Schaeffer jr., maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, a été nommé nouveau commissaire aux comptes pour terminer le mandat de Madame Danièle Martin, démissionnaire, et avec la mission spéciale de statuer sur les exercices 2005 et 2006.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

Pour extrat conforme

*Pour le conseil d'administration*

Signature

Référence de publication: 2007088784/535/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08459. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070098467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

---

**Albion Capital Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 51.791.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle de la société tenue au siège social le 29 juin 2007, (l'«Assemblée»)*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs de la Société avec effet à partir du 30 mai 2007 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Les administrateurs de la Société étant M. Alexis Kamarowsky, M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, et M. Jean-Marc Debaty.

A Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Pour extrait conforme

*L'agent domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2007088657/536/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07347. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(070098743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

**L M International Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 36.083.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 26 juin 2007 que:  
- La FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg a été nommée Commissaire aux Comptes de la société et que son mandat se terminera à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007088615/2194/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07635. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(070098595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

**Lada Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.237.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 26 juin 2007 que:  
- La FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg a été nommée Commissaire aux Comptes de la société et que son mandat se terminera à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007088616/2194/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07652. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(070098592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

**Boucherie Centrale du Tossenbergh S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8268 Bertrange, Tossenbergh.

R.C.S. Luxembourg B 12.124.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 9 mai 2007*

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Maximilien dit «Max» Leesch, Koerich, Employé privé, Président, Administrateur-délégué
- Monsieur Joseph dit «Jeff» Leesch, Blaschette, Employé privé, Administrateur
- Madame Doris Leesch, Luxembourg, Employée privée, Administratrice

Est nommé Réviseur d'entreprises:

- La société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, Société anonyme, 5, bd de la Foire, L-1528 Luxembourg
- Leurs mandats viennent à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2007.

M. Leesch

*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2007089179/539/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08295. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070099581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

**Almega S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 71.544.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 29 juin 2007*

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat des administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale, à savoir:

- Monsieur John Broadhurst Mills, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg
- Monsieur Hermanus Roelof Willem Troskie, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg
- Monsieur Shayne Krige, 22, rue la Boétie, F-75008 Paris.

L'assemblée met fin au mandat de commissaire aux comptes de FIDUCIAIRE NATIONALE S.à r.l. ayant son siège social au 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg.

L'assemblée nomme MAITLAND LUXEMBOURG S.A. ayant son siège social au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg à la fonction de commissaire aux comptes, avec effet immédiat, jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2007088793/631/23.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05976. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070098527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

**Eschtari S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1243 Luxembourg, 25, rue de Blochausen.

R.C.S. Luxembourg B 58.273.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 27 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007088760/2980/12.

Enregistré à Diekirch, le 4 juillet 2007, réf. DSO-CG00034. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): J. Tholl.*

(070098434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

**Baltimore S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1718 Luxembourg, 52, rue Haute.  
R.C.S. Luxembourg B 65.948.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2007.  
FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007033916/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04632. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

---

**Stegasma SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.  
R.C.S. Luxembourg B 100.535.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 27 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007088757/2980/12.

Enregistré à Diekirch, le 4 juillet 2007, réf. DSO-CG00038. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070098428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

---

**Spin Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 114.666.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 27 décembre 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

Le mandat des administrateurs expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer:

Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

Madame Marilena Galvani, employé privé, demeurant via gabriele d'Annunzio 14, I-30038 Spinea, Administrateur;

Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat ainsi conféré aux administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2011.

Le mandat du Commissaire expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer, pour un terme de - 1 - (un) an, FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, en tant que Commissaire.

Le mandat ainsi conféré au Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Le Conseil d'Administration

D. Murari / J.-P. Fiorucci

Référence de publication: 2007088786/43/28.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04508. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

---

**Top Distributions Internationales S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 141, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 27.012.

---

**CLOTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement rendu en date du 12 juillet 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme TOP DISTRIBUTIONS INTERNATIONALES s.a avec siège social à Luxembourg, 141, route d'Esch, de fait inconnue à cette adresse.

Pour extrait conforme  
Maître J. Tonnar  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2007089216/4409/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10672. - Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070098971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

---

**Promopro Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 41.855.

---

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 3 juillet 2007 que Mademoiselle Sandra Bortolus, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été cooptée en fonction d'administrateur en remplacement de Madame Martin, démissionnaire.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.  
Pour extrait conforme  
*Pour le conseil d'administration*  
Signature

Référence de publication: 2007088783/535/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08449. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070098465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

---

**Coravit AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 251, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 28.717.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung, gehalten am 7. Mai 2007 von 9.00 bis 9.15 Uhr*

Die Aktionäre fassten hiermit einstimmig den nachstehenden Beschluss:

Zu Verwaltungsratsmitgliedern sind bestellt:

Carl Scharffenorth, wohnhaft in 8361 Goetzingen, 8, rue du Bois - Präsident des Verwaltungsrats

Hermann Kuhnel, wohnhaft in 8392 Nospelt, 12, rue des Prés - Verwaltungsratsmitglied

Raymond Sinnen, wohnhaft in 4499 Limpach, 9, rue de Pissange - Verwaltungsratsmitglied.

Zum Kommissar ist bestellt:

BDO-COMPAGNIE FIDUCIAIRE, mit Sitz in 1528 Luxembourg, 5, bd de la Foire

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden, sofern sie nicht verlängert werden, mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung über das Geschäftsjahr 2007.

Für die Richtigkeit des Auszugs  
B. Vaisière

Référence de publication: 2007088788/534/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06740. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070098491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

---

**Staveley S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 18.362.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007090212/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08885. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

---

**Care Plus, Groupement d'Intérêt Economique.**

Siège social: L-7260 Bereldange, 12, rue Adolphe Weis.

R.C.S. Luxembourg C 71.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 27 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007088761/2980/12.

Enregistré à Diekirch, le 4 juillet 2007, réf. DSO-CG00044. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070098436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

---

**La Sécurité Routière, association luxembourgeoise pour la prévention des accidents de la route, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-8081 Bertrange, 75, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg F 5.652.

**Art. 9. Modification des statuts.** Le président constate que conformément à l'art. 8 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif, l'assemblée générale est valablement constituée pour délibérer sur les modifications des statuts suivantes:

\* conversion en Euros des cotisations maximales:

Art. 24.

remplacer 100.000,- francs par 2.500,- €

remplacer 50.000,- francs par 1.250,- €

remplacer 5.000,- francs par 125,- €

\* uniformiser le terme «assemblée générale» toujours en lettres minuscules

Art. 5. dernière ligne.

Assemblée Générale à remplacer par assemblée générale

Art. 14. dernière ligne.

Assemblée Générale à remplacer par assemblée générale

\* sous art. 19, avant-dernière ligne

«Les décisions sont prises à la majorité des voix»:

ajouter «des administrateurs»

\* remplacer «greffe du Tribunal à Luxembourg» par «Registre de Commerce et des sociétés»

art. 1<sup>er</sup> 3<sup>e</sup> ligne

art. 5. sous 1) avant-dernière ligne

L'assemblée générale approuve à l'unanimité ces modifications des statuts.

Référence de publication: 2007089197/7973/30.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11042. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

---

**Alfa Diversified Payment Rights Finance Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 114.424.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle de la société tenue le 29 juin 2007, (l'«Assemblée»)*

L'Assemblée décide de renouveler les mandats du commissaire aux comptes et du réviseur externe de la Société avec effet à partir du 31 mai 2007 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2008.

Le commissaire aux comptes étant:

VAN CAUTER - SNAUWAERTS & CO S.à r.l., ayant son siège social au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Le réviseur externe étant:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Pour extrait conforme

*L'agent domiciliataire*

Signature

Référence de publication: 2007088654/536/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07351. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

---

**AIV SA, Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 127.762.

—  
*Extrait des minutes du conseil d'administration de la société tenu au siège social de la société le 4 juillet 2007*

Le conseil d'administration décide de nommer PricewaterhouseCoopers Sàrl, avec adresse professionnelle au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que réviseur externe de la Société.

Leur mandat prendra fin avec les comptes annuels se clôturant le 31 décembre 2007.

A Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Pour extrait conforme

*L'agent domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2007088659/536/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07343. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

---

**Allegro Investment Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 82.192.

—  
*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration de la société tenu au siège social de la société le 13 avril 2007 à 14.00 heures*

Le conseil d'administration décide de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec adresse professionnelle au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que réviseur externe de la Société et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2008.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

Pour extrait conforme

*L'agent domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2007088646/536/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07364. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

**Industrial Maintenance and Bakery Services S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 69.954.

—  
EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu entre la société INDUSTRIAL MAINTENANCE and BAKERY SERVICE S.A. établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, et la société ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, Boulevard du Prince Henri, a été dénoncé avec effet immédiat.

Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2007.

Signature

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2007036505/1175/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2007, réf. LSO-CC00268. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

**Compagnie Financière d'Alembert, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 18.538.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007091256/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09023. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

**AIG Europe II Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 130.078.

—  
STATUTES

In the year two thousand seven, on the fourth of June.

Before us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

AIG GLOBAL REAL ESTATE INVESTMENT CORP, a company organized and incorporated under the laws of the United States of America, with registered seat at 2711 Centerville Rd., Suite 400, Wilmington, DE 19808, USA., here represented by Corinne Muller, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 1, 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

## I. Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name AIG EUROPE II HOLDINGS S.à r.l., (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

### Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries and affiliated companies belonging to the same group as the Company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

### Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

## II. Capital - Shares

### Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

### Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by a board of managers composed of at least one class A manager and one class B manager. The managers will be appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. The managers need not to be partners.

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

#### **Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the joint signature of any two managers of the board of managers, at least one of them being a class A manager.

#### **Art. 9. Procedure.**

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented with among them at least one B manager. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the board of managers, at least one of them being a class A manager, or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

#### **Art. 11. Liability of the managers.**

11.1. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2. The Company may indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered

by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right or indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

#### **IV. General meetings of partners**

##### **Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its share holding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

##### **Art. 13. Form - Quorum - Majority.**

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

#### **V. Annual accounts - Allocation of profits**

##### **Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

##### **Art. 15. Allocation of Profits.**

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

#### **VI. Dissolution - Liquidation**

##### **Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

#### **VII. General provision**

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

##### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2007.

##### *Subscription - Payment*

Thereupon, AIG GLOBAL REAL ESTATE INVESTMENT CORP, prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all 500 (five hundred) shares by contribution in cash, so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

##### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-

#### *Resolutions of the sole partner*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

##### *Managers A:*

- Marc Torbick, lawyer, born in Thionville, France on February 24, 1977, having his professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; and

- Jean-Baptiste Brekelmans, lawyer, born in Breda, The Netherlands on July 19, 1960, having his professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg,

##### *Managers B:*

- Joel Hammer, Manager, born on January 30, 1961 in New York, with professional address at 1 chase Manhattan Plaza, USA, NY 10005, New York.

- Fabrice Coste, Financial Controller, born on April 1, 1973 in Liège, Belgium, with professional address at L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht.

2. The registered office of the Company is set at L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le quatre juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

##### A comparu:

AIG GLOBAL REAL ESTATE INVESTMENT CORP, une société de droit américain, ayant son siège social à 2711 Centerville Rd., Suite 400, Wilmington, DE 19808, USA.;

ici représentée par Corinne Muller, juriste, résidant à Luxembourg.

en vertu d'une procuration donnée le 1<sup>er</sup> juin 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination AIG EUROPE II HOLDINGS S.à r.l (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

##### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

##### **Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir

par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées faisant partie du même groupe que la Société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites de la Loi.

## **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixer la durée de leur mandat.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par la signature conjointe de deux gérants du conseil de gérance, l'un d'entre-eux au moins étant un gérant de classe A.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 8 (huit) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée ayant entre eux au moins un gérant de classe B. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants du conseil de gérance, l'un d'entre-eux au moins étant un gérant de classe A ou par les signatures conjointes ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

#### **Art. 11. Responsabilités des gérants.**

11.1. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

11.2. La Société peut indemniser tout administrateur ou fondé de pouvoir et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou, à la requête, de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits.

### **IV. Assemblée générale des associés**

#### **Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### **Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

### Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

### *Souscription - Libération*

AIG GLOBAL REAL ESTATE INVESTMENT CORP, représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les 500 (cinq cents) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.500,-

### *Décisions de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

#### *Gérants de classe A:*

- Marc Torbick, juriste, né le 24 février 1977 à Thionville, France, ayant son adresse professionnelle à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; et

- Jean-Baptiste Brekelmans, juriste, né le 19 juillet 1960 à Breda, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg,

#### *Gérants de classe B:*

- Joel Hammer, Manager, né le 30 janvier 1961 à New York, ayant son adresse professionnelle 1 chase Manhattan Plaza, USA, NY 10005, New York.

- Fabrice Coste, Financial Controller, né le 1<sup>er</sup> avril 1973 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht.

2. Le siège social de la Société est établi à L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Muller, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, LAC/2007/12385. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007091472/5770/414.

(070102377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

**Symphony Credit Select 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 90.133.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la société tenue le 5 juillet 2007, (l'«Assemblée»)*

L'Assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs, du commissaire aux comptes et du réviseur externe de la Société et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2008.

Les administrateurs étant:

- Alexis Kamarowsky, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg;

- Federigo Cannizzaro di Belmontino, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg;

- Jean-Marc Debaty, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes étant:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. avec siège social au 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg

Le réviseur externe étant:

KPMG AUDIT, avec siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

A Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Pour extrait conforme

L'agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007088664/536/25.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07342. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

**Pomelos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4963 Clémency, 8, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 130.076.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fifth of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

COLLECTIS TRADING LIMITED, a company incorporated under the laws of Cyprus, with its registered seat at Kyr-iakou Matsi 3, Roussos Limassol Tower Flat Office 5/A, P.C 3040, Limassol, Cyprus, registered under the Companies Law, Cap.113 as a limited Liability Company under number 196341.

Here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

Said power of attorney after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, through its mandatory, has incorporated a «private limited liability company» (société à responsabilité limitée), the Articles of which it has established as follows:

**Art. 1.** There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the «Company»).

**Art. 2.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name POMELOS S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established at Clémency.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by one hundred twenty-five (125) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.

The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

**Art. 7.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 8.** The company may redeem shares of its own capital on the conditions fixed as follows:

- The authorization to redeem is given by the general meeting of partners representing at least three quarter of the corporate capital. This general meeting will fix the maximum number of shares redeemable and the redemption price. Each transaction of redemption must be the subject of a specific authorization;

- The par value of the redeemed shares, including the shares redeemed previously and the shares owned by the Company in its portfolio as well as the shares redeemed by a person acting in its own name but for the account of the company, may not exceed 10% of the subscribed corporate capital;

- The redemptions may not have as consequence that the net assets of the Company would become lower than the subscribed capital increased by the reserves that are not distributable by means of the law or of the articles of incorporation.

- The redemptions may only be done by means of distributable amounts including the extraordinary reserve constituted by amounts received by the Company as share premium on the issue of its own shares or by amounts received out of a new issue made in view of the redemption.

No voting right, as well as no right to the distribution of a dividend or of a liquidation profit will be attached to the redeemed shares of the Company.

The shares redeemed in breach of the above provisions will have to be retransferred in the deadline of one year after their redemption.

Should these shares not be retransferred in this deadline, they will have to be cancelled. It may be proceeded to a capital decrease of the corresponding amount.

Such capital decrease is mandatory if the redemptions of the shares to be cancelled have as result that the net assets became lower than the subscribed corporate capital increased by the reserves that may not be distributed by means of law or of the articles of incorporation.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of August 10, 1915 on commercial companies.

**Art. 11.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers. The managers need not to be partners. The managers are appointed, revoked and replaced by the general partner meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of partners fall within the competence of the board of managers.

The manager or in case of plurality of managers, the board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The manager or in case of plurality of managers, the board of managers may elect a secretary among its members.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two Managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented. A manager may be represented by another member of the board of managers.

The manager or in case of plurality of managers, the board of managers can only validly debate and take decisions if at the majority of managers are present or represented. Any decisions by the board of managers shall be taken by the majority of the vote of the managers present or represented.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

The board of managers may subdelegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The board of managers will determine the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of said agency.

Towards third parties, the company shall be bound by the single signature of the manager or in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of manager or by signature of any special agent as decided by the manager or in case of plurality of managers, by the Board of managers, provided he/she acts within the limits of the powers granted by the manager or in case of plurality of managers, by the Board of managers.

**Art. 13.** The managers assume, by reason of his/her/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/her/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each partner has voting rights commensurate with his/her/its shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of August 10, 1915, as amended.

**Art. 15.** The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to December 31, the Company's accounts are established and the manager or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the partner(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Interim dividends may be paid in respect of the following conditions:

1. Only the manager or in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide upon any such distribution;
2. Interim accounts shall be drawn up showing that the funds available for distribution are sufficient;
3. The amount to be distributed may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of the articles;

Where the payments on account of interim dividends exceed the amount of the dividend subsequently decided upon by the general meeting, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend.

**Art. 18.** At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the law of August 10, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Subscription and payment*

The articles of association having thus been established, the appearing party declares to subscribe the whole capital as follows:

COLLECTIS TRADING LIMITED . . . . .	125 shares
Total: . . . . .	<u>125 shares</u>

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is at the free disposal of the company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

#### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on December 31st, 2007.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR

#### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the general partners meeting, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

- 1) That the following is appointed manager of the company for an unlimited period:

Jean Yves-Stasser, companies director, born on September 16th, 1971 in Hermalle-S/Argenteau (Belgium), with professional address at 8, rue Haute, L-4963 Clemency (Grand Duchy of Luxembourg)

who will have the necessary power to validly bind the company by its single signature.

- 2) The Company shall have its registered office in 8, rue Haute, L-4963 Clémency (Grand Duchy of Luxembourg).

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française de l'acte qui précède:**

L'an deux mille sept, le cinq juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

COLLECTIS TRADING LIMITED, société de droit Chypriote, avec son siège social à Kyriakou Matsi 3, Roussos Limassol Tower Flat Office 5/A, P.C 3040, Limassol, Chypre, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Chypre, CAP.113 sous le numéro 196341, ci-après représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme dit est, ont déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente, entre le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** L'objet de la Société est d'exercer toute opération se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toute entreprise sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion, l'administration, le contrôle et le développement de ces participations.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement, pour développer ses valeurs mobilières et brevets, pour accorder à des sociétés dans lesquelles la Société a une participation tout type d'assistance, prêts, avances et garanties.

La Société peut s'engager dans n'importe quelle transaction impliquant des biens meubles et immeubles. La Société peut acquérir, transférer et gérer tout bien immobilier de n'importe quelle forme. La Société peut acquérir, transférer et gérer des immeubles sous n'importe quelle forme, peu importe leur lieu de situation. La Société peut enfin s'engager dans n'importe quelle opération qui a trait, directement ou indirectement, à la gestion ou à la possession de biens immobiliers.

La Société peut exercer toute activité industrielle ou commerciale qui peut directement ou indirectement favoriser la réalisation de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de POMELOS S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Clémency.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 8.** La société pourra acquérir des parts sociales de son propre capital dans les conditions fixées ci-après:

- L'autorisation d'acquérir est accordée en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social qui fixera le nombre maximum des parts sociales à acquérir et le prix de rachat des parts sociales en question. Chaque opération de rachat de parts sociales devra faire l'objet d'une autorisation spécifique;

- La valeur nominale des parts sociales acquises, y compris les parts sociales que la société aurait acquises antérieurement et qu'elle aurait en portefeuille ainsi que les parts sociales acquises par une personne agissant en son propre nom, mais pour le compte de la société, ne peut dépasser 10% du capital souscrit;

- Les acquisitions ne peuvent avoir pour effet que l'actif net devienne inférieur au capital souscrit augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent de distribuer;

- Les acquisitions ne pourront être faites qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres parts sociales ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les parts sociales rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Les parts sociales acquises en violation des dispositions qui précèdent devront être cédées dans un délai d'un an à compter de leur acquisition. A défaut de leur cession dans ce délai, les parts sociales devront être annulées. Il pourra être procédé à une réduction du capital souscrit d'un montant correspondant. Une telle réduction sera obligatoire dans la mesure où les acquisitions de parts sociales à annuler ont eu pour effet que l'actif net est devenu inférieur au capital souscrit augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils formeront un Conseil de gérance. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, sa place sera remplacée par une élection parmi les gérants présents lors de la réunion.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants sont présents ou représentés. Un gérant peut donner procuration à un autre gérant pour le représenter à la réunion du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité des gérants sont présents ou représentés. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à la majorité des membres présents ou représentés. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée.

Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par tous les gérants.

Le gérant ou le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad-hoc.

Le gérant ou le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la seule signature du gérant ou en cas de pluralité de gérants, d'un membre quelconque du Conseil de Gérance ou par tout mandataire désigné par le gérant ou le Conseil de Gérance, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences fixées par le Conseil de Gérance.

**Art. 13.** Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

**Art. 15.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Seul le gérant ou le conseil de gérance est compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
2. Il est établi un état comptable faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants;
3. Le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire;

Lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'assemblée générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, la comparante déclare souscrire l'intégralité du capital comme suit:

	Parts sociales
CELLECTIS TRADING LIMITED . . . . .	125
Total: . . . . .	125

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.500,-

#### *Résolutions*

Et à l'instant, l'assemblée générale des associés, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Jean-Yves Stasser, né le 16 septembre 1971 à Hermalle-S/Argenteau (Belgique), administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 8, rue Haute à L-4963 Clémency (Grand -Duché du Luxembourg).

Lequel aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa signature individuelle.

- 2) Le siège social de la Société est établi à 8, rue Haute à L-4963 Clémency (Grand -Duché du Luxembourg).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, Relation: LAC/2007/18038. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007091507/242/335.

(070102370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

**LBREP III Ateni S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 130.035.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the third of July.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

LBREP III EUROPE HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under number 127,959;

Here represented by Mr Régis Galiotto, lawyer, with professional address at 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 2nd, 2007

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member companies.

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliates).

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name LBREP III ATEMI S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Senningerberg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the same municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-) represented by ten thousand (10,000) shares of one Euro and twenty-five cents (€ 1.25) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

**Art. 8.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers composed of Category A Managers and Category B Managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

**Art. 13.** In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound in all circumstances by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

**Art. 14.** The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

**Art. 15.** The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

**Art. 16.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 17.** The Company's accounting year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 18.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers (or the sole manager) prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 19.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

**Art. 20.** At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 21.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2007.

*Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, LBREP III EUROPE HOLDINGS S.à r.l., prenamed, declared to subscribe to the ten thousand (10,000) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euros (€ 2,000.-).

*Resolutions of the sole shareholder*

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as Managers of the Company for an unlimited period of time:

*Category A Managers:*

- Mr Benoît Jean J. Bauduin, Company Director, born on March 31st, 1976 in Messancy (Belgium), with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Mr Michael Denny, Company Director, born on November 1st, 1977 in Kilkenny (Ireland), with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Category B Managers:*

- Mr Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, born on May 10th, 1963 in Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brazil), with professional address at 399, Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, United States of America.

- Mr Robert Shaw, Senior Vice President, born on October 5th, 1966 in New York (USA), with professional address at 399, Park Avenue, New York, NY 10022, United States of America.

- Mrs Sophie Van Oosterom, Vice President (London), born on June 20, 1972 in Haarlemmermeer (the Netherlands), with professional address at 25, Bank Street, 29th Floor, London E14 5LE, United Kingdom

2) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le trois juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LBREP III EUROPE HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 127.959, et ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

ici représentée par M. Régis Galiotto, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 juillet 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination LBREP III ATEMI S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Senningerberg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq cents (€ 1,25) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

**Art. 13.** Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

**Art. 14.** Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, avec au moins le vote affirmatif d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 16.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 18.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant (ou le Conseil de Gérance) prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 19.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 20.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 21.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2007.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, LBREP III EUROPE HOLDINGS S.à r.l., précitée, déclare souscrire aux dix mille (10.000) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en numéraire de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-).

Un montant de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille Euros (€ 2.000,-).

#### *Décision de l'associé unique*

1) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en leur qualité respective de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

##### *Gérants de catégorie A:*

- Monsieur Benoît Jean J. Bauduin, administrateur de sociétés, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Monsieur Michael Denny, administrateur de sociétés, né le 1<sup>er</sup> novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Gérants de catégorie B:*

- Monsieur Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), avec adresse professionnelle à 399, Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur Robert Shaw, Senior Vice-Président, né le 5 octobre 1966 à New York (Etats-Unis d'Amérique), avec adresse professionnelle à 399, Park Avenue, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;
- Madame Sophie Van Oosterom, Vice President (Londres), née le 20 juin 1972 à Haarlemmermeer (Pays-Bas), avec adresse professionnelle à 25, Bank Street, 29th Floor, London E14 5LE, Royaume Uni.

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, Relation: LAC/2007/16610. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007090773/211/287.

(070101724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

**JPMorgan European Property Holding Luxembourg 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 106.902.

In the year two thousand and seven, the twenty-third day of May.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 5 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 106.901,

hereby represented by Mr Jean-Christophe Ehlinger, Vice President, professionally residing 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, by virtue of a board resolution taken on April 25, 2007, which a copy will remain annexed.

Such appearing party is the sole partner of JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 6 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 106902 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed on 18 March 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 734 of 23 July 2005. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a notarial deed y on 17 August 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 101 of 2 February 2007.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to suppress Article 17 of the articles of Incorporation and to renumber the subsequent articles.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to amend article 18 (new article 17) as follows:

« **Art. 17. General Meetings.** The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may convene general meetings of the unitholders.

Meetings of unitholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. However, meetings of the unitholders shall never be held in the UK.»

Whereof the present notarial deed is drawn in Senningerberg, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 5 S.à r.l., ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B106.901,

ici représentée par Monsieur Jean-Christophe Ehlinger, Vice Président, résidant au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, en vertu d'un conseil de gérance tenu le 25 avril 2007, dont une copie restera annexée.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 6 S.à r.l. (la Société), ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106902, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, numéro 734 du 23 juillet 2005, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 17 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, numéro 101 du 2 février 2007.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de supprimer l'article 17 des statuts et décide de renuméroter les articles subséquents.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 18 (nouvel article 17) des statuts comme suit:

« **Art. 18. Assemblées Générales.** Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, pourra convoquer des assemblées générales.

Les assemblées générales des associés pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation. Cependant, les assemblées générales ne pourront jamais être tenues au RU.»

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-C. Ehlinger, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 mai 2007, Relation: EAC/2007/5761. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 juillet 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007090095/239/75.

(070100183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

---

**JPMorgan European Property Holding Luxembourg 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 110.156.

In the year two thousand and seven, the twenty-third day of May.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 1 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 106.898,

hereby represented by Mr Jean-Christophe Ehlinger, Vice President, professionally residing at C/O JP MORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.à r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, by virtue of a board resolution taken on April 25, 2007, which a copy will remain annexed;

2. JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 3 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 106.899,

hereby represented by Mr Jean-Christophe Ehlinger, previously named, by virtue of a board resolution taken on April 25, 2007, which a copy will remain annexed; and

3. JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 4 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 106.900,

hereby represented by Mr Jean-Christophe Ehlinger, previously named, by virtue of a board resolution taken on April 25, 2007, which a copy will remain annexed.

Such appearing parties are the sole partners of JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 110.156 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed on 18 August 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1396 of 15 December 2005. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 12 January 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 665 of 20 April 2007.

After deliberation, the Meeting passed the following resolutions by unanimous vote:

*First resolution*

The shareholders decide to suppress Article 18 of the articles of Incorporation and to renumber the subsequent articles.

*Second resolution*

The shareholders decide to amend article 19 (new article 18) as follows:

« **Art. 18. General Meetings.** The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may convene general meetings of the unitholders.

Meetings of unitholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. However, meetings of the unitholders shall never be held in the UK.»

Whereof the present notarial deed is drawn in Senningerberg, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(1) JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 1 S.à r.l., ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.898,

ici représentée par monsieur Jean-Christophe Ehlinger, Vice Président, résidant à c/o JP MORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.à r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, en vertu d'un conseil de gérance tenu le 25 avril 2007, dont une copie restera annexée,

(2) JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 3 S.à r.l., ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.899,

ici représentée par Monsieur Jean-Christophe Ehlinger, prénommé, en vertu d'un conseil de gérance tenu le 25 avril 2007, dont une copie restera annexée, et

(3) JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 4 S.à r.l., ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.900,

ici représentée par Monsieur Jean-Christophe Ehlinger, prénommé, en vertu d'un conseil de gérance tenu le 25 avril 2007, dont une copie restera annexée.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 2 S.à r.l. (la Société), ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.156, constituée suivant acte notarié en date du 18 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, numéro 1396 du 15 décembre 2005, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date 12 janvier 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 665 du 20 avril 2007.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de supprimer l'article 18 des statuts et décide de renuméroter les articles subséquents.

*Deuxième résolution*

Les associés décident de modifier l'article 19 (nouvel article 18) des statuts comme suit:

« **Art. 18. Assemblées Générales.** Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, pourra convoquer des assemblées générales.

Les assemblées générales des associés pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation. Cependant, les assemblées générales ne pourront jamais être tenues au RU.»

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-C. Ehlinger, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 mai 2007, Relation: EAC/2007/5760. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé):* Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 juillet 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007090091/239/97.

(070100232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

**Association Islamique et Culturelle du Sud, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 44, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg F 1.662.

*Proposition de modification des statuts*

Ajout Article 4 (i)

Organiser le transport de la dépouille mortelle du membre ou des membres de sa famille et ce sur le territoire national ainsi qu'en dehors de ses frontières. Le règlement interne relatif à ce service est précisé en détail par le Règlement interne que le Conseil arrête en se concertant, dans le cadre de la Shoura et en suivant les lois applicables en la matière.

Ajout Article 7 bis

La personne qui souhaite devenir membre est tenue de remplir un formulaire d'adhésion.

Ajout Article 8 (c)

... c) par exclusion suite à une condamnation pénale définitive ou à un comportement contraire aux principes et valeurs islamiques et aux intérêts fondamentaux de l'association.

Modification Article 12 (Ancienne formulation)

L'Assemblée Générale se réunit annuellement et au plus tard le 15 mars.

Article 12 (Nouvelle formulation)

L'Assemblée Générale se réunit tous les deux ans et au plus tard le 15 mars.

Ajout Article 14

Ne peuvent voter et élus aux élections que les membres actifs ayant payés leurs cotisations et ce au plus tard le mois précédant les élections.

Nouvel Article (18 bis)

a) Le Conseil d'Administration gère les affaires du Centre dans l'intérêt supérieur de la Collectivité musulmane et en conformité avec les prescriptions coraniques et la Sunna.

Ayant à l'esprit les obligations découlant du Conventionnement de l'Islam au Grand-Duché, il veille à ce que soient respectées par les membres et dans le Centre les dispositions concernant l'ordre public et la santé. Le Conseil est représenté par son Président et il est responsable devant l'Assemblée.

b) Le Conseil nomme, et le cas échéant révoque, avec décision dûment motivée, l'imam. Celui-ci organise et dirige les affaires culturelles et les cérémonies religieuses en se conformant strictement aux dispositions générales arrêtées par le Conseil.

c) Les dispositions concernant les droits et les obligations de l'imam et ses relations avec le Conseil sont précisées plus en détail par le Règlement interne que le Conseil arrête en se concertant, dans le cadre de la Shoura avec les autres centres islamiques.

d) En tout état de cause l'imam se conformera avec scrupule aux prescriptions coraniques et de la Sunna. Il est tenu à respecter les dispositions du Pays concernant l'ordre public et la santé. Il ne reçoit pas ni ne sollicite des instructions venant de n'importe quel Etat. Il secondera les efforts du Conseil d'Administration:

- I) pour promouvoir et approfondir la coopération entre les différentes communautés dans le Pays (Jemaat)
- II) pour assurer, dans le cadre de la Shoura, la représentation du culte islamique.

Signature.

Référence de publication: 2007034683/7439/44.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB07106. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070030654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2007.

**Ersel Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 51.735.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue à Luxembourg en date du 12 mars 2007, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et que le mandat du Réviseur d'Entreprises viennent à échéance en date de ce jour. L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat de Messieurs Renzo Giubergia, Guido Giubergia, Emanuele Cottino, Sergio Vandi et Davide Murari et décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Mario Mauro, retraité, Strada Ponte Verde n° 11, Int. 7, I-10121 Turin, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Henri Ninove, employé privé, au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Administrateur;

- Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, la société DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises.

Le mandat du Réviseur d'Entreprises prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2007.

ERSEL FINANCE S.A.

S. Desiderio / H. Ninove

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007088785/43/31.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00362. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

**CastelVecchio, Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 130.081.

—  
STATUTES

In the year two thousand seven, on the fourth of July.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

1. THE MONTEFIORI GROUP, with registered office at L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 77.150, here represented by Miss Nadine Hirtz, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on July 2, 2007;

2. LAW SAH, with registered office at L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 84.054, here represented by Miss Nadine Hirtz, prenamed, by virtue of a proxy given in Monaco, on July 2, 2007.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a company in accordance with the following Articles of Incorporation:

**Art. 1.** There is hereby formed a limited liability company under the name of CastelVecchio.

The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 2.** The object of the Company is to carry out any transaction consisting in the purchase, sale, exchange, promotion, letting or hiring and management of any kind of build or not build real estate properties.

The Company has also for object to render administrative services on behalf of companies of the group to which belongs the Company.

In particular the Company may render the following services: central organization, secretary's services, centralization of the accountings and of the financial administration, data dealing, to put at disposal means of transportation and other services directly or indirectly linked to the above mentioned activities.

The Company may also carry on any commercial or financial transaction, any business on movable property, proceed to any investment and take participating interests either by way of acquisition, subscription, contribution or otherwise in any company either existing or to be established which has a similar object, or which it may deem useful to its development and in general any industrial, commercial, financial or any kind of transaction directly or indirectly in relation with the above mentioned activities.

**Art. 3.** The corporate capital is set at sixty thousand euro (EUR 60,000.-), divided into six hundred (600) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

**Art. 4.** The shares shall be registered or bearer shares at the option of the shareholders.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

**Art. 5.** The Company will be administered by a sole director or, as the case may be, by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The sole director or, as the case may be, the board of directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case, such a decision must be ratified by the next General Meeting.

**Art. 6.** The sole director or, as the case may be, the board of directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company.

All matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

The sole director or, as the case may be, the board of directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The sole director or, as the case may be, the board of directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present in person, or are represented by a proxy given to another Director, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

Any Director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions signed by all Directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Unless specifically forbidden by law or otherwise provided from time to time by the Board of Directors, all notices, proxies, minutes, records and documents of whatsoever nature that may be required or used under or in connection with the company, its management and organisation and these statutes may be produced, delivered and stored in electronic form, with or without signature as appropriate.

In case of urgency, Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has the casting vote.

The sole director or, as the case may be, the board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the Company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to the previous authorization of the General Meeting.

The Company will be bound towards third parties by the signature of the sole director or, as the case may be, by the joint signatures of any two directors or by the single signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the sole director or by board of directors, but only within the limits of such power.

**Art. 7.** The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

**Art. 8.** The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

**Art. 9.** The Annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Monday in the month of May at 11.00 a.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

**Art. 10.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices. The Board of Directors may decide that the shareholders wishing to attend the General Meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

**Art. 11.** The General Meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company. It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

**Art. 12.** Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies the Board of Directors is authorized to distribute interim dividends.

**Art. 13.** The amended law of August 10, 1915 on commercial companies shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

*Transitory provisions*

- 1) The first financial year shall begin today and end on December 31, 2007.

2) The first annual general meeting shall take place in 2008.

*Subscription and payment*

The above-named parties have subscribed the shares as follows:

	Shares
1) THE MONTEFIORI GROUP, prenamed, four hundred shares .....	400
2) LAW SAH, prenamed, two hundred shares .....	200
Total: six hundred shares .....	600

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of sixty thousand euro (EUR 60,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly bears witness to it.

*Statement*

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on Commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation have been estimated at about two thousand and five hundred euro (EUR 2,500.-).

*Constitutive meeting*

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of Directors is set at three and that of the Auditors at one.
- 2) The following have been appointed Directors:
  - a) Mr Guy Ludovissy, attorney at law, born on July 9, 1964 in Luxembourg, with professional address at 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg;
  - b) Mr Graham J. Wilson, barrister, born on December 9, 1951 in St. Neots (UK), with professional address at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
  - c) Miss Nadine Hirtz, attorney at law, born on March 21, 1970 in Luxembourg, with professional address at 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg.
- 3) The following has been appointed Auditor:  
BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, société anonyme, with registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 71.178.
- 4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2013.
- 5) The Company shall have its registered office at L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille sept, le quatre juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. THE MONTEFIORI GROUP, avec siège social à L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77.150, ici représentée par Mademoiselle Nadine Hirtz, Avocat à la Cour, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 2 juillet 2007;

2. LAW SAH, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.054, ici représentée par Mademoiselle Nadine Hirtz, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée à Monaco, le 2 juillet 2007.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CastelVecchio.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet d'effectuer des opérations consistant en l'achat, la vente, l'échange, la promotion, la location et la gérance d'immeubles bâtis et non bâtis de toute nature.

La Société a également pour objet la prestation de services administratifs pour compte de sociétés faisant partie du groupe auquel la société appartient.

En particulier, la Société pourra fournir les services suivants: organisation centrale, service de secrétariat, centralisation de la comptabilité, et de l'administration financière, traitement de données, mise à disposition de moyens de transport et d'autres services liés directement ou indirectement aux activités spécifiées ci-avant.

La Société pourra en outre mener ou fournir toute transaction commerciale ou financière, toute opération mobilière, procéder à tout investissement et prise de participation, par voie d'acquisition, de souscription, d'apport ou de toute autre manière dans toute société ou entreprise existante ou à créer, ayant en tout ou en partie un objet similaire ou connexe au sien, ou susceptible d'en faciliter le développement ou l'extension, et généralement effectuer toute opération industrielle, commerciale, financière ou autre pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à soixante mille euros (EUR 60.000,-), divisé en six cents (600) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La Société sera administrée par un administrateur unique ou le cas échéant par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires.

Le ou les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat accordé aux administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut la présence de la personne à cette réunion.

Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

A moins que la loi ne l'interdise spécialement ou qu'il n'en soit disposé autrement de temps en temps par le Conseil d'Administration, toutes les convocations, procurations, minutes, comptes rendus et documents de quelque nature qu'ils soient requis ou utilisés en relation avec la société, son administration et organisation et les présents statuts pourront être produits, délivrés et conservés sous la forme électronique avec ou sans signature.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou par la signature unique de toute autre personne à qui la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion, ou par les signatures conjointes ou unique de toute(s) autre(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par l'administrateur unique ou par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui lui (leur) auront été conférés.

**Art. 7.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de mai à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour. Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2008.

#### *Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

	Actions
1) THE MONTEFIORI GROUP, préqualifié, quatre cents actions . . . . .	400
2) LAW SAH, préqualifié, deux cents actions . . . . .	200
Total: six cents actions . . . . .	600

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant de soixante mille euros (EUR 60.000,-) est désormais à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

#### *Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Guy Ludovissy, avocat à la Cour, né le 9 juillet 1964 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg;
  - b) Monsieur Graham J. Wilson, barrister, né le 9 décembre 1951 à St Neots, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
  - c) Mademoiselle Nadine Hirtz, avocat à la Cour, née le 21 mars 1970 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:
 

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, société anonyme, avec siège social à 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 71.178.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.
- 5) Le siège de la Société est fixé au L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, connues du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. Hirtz, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, LAC/2007/16657. — Reçu 600 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007091468/5770/300.

(070102454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

#### **International Chemical Investors II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 89.013.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 15. Mai 2007*

Die Mandate

- des Verwaltungsrats bestehend aus den Herren
  - Robert Langmantel, geb. am 15. Juni 1946 in München, geschäftsansässig in 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg,
  - Patrick Schnitzer, geb. am 3. März 1957 in Hamburg, wohnhaft in Corneliusstr. 5, D-60325 Frankfurt am Main.
  - Dr. Achim Riemann, geb. am 15. September 1953 in Hessisch-Lichtenau, wohnhaft in Iltisweg 7, D-65719 Hofheim am Taunus
  - des Direktors
  - Robert Langmantel, geb. 15. Juni 1946 in München, geschäftsansässig in 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg
  - des Aufsichtskommissars
  - FIDES INTER-CONSULT S.A., 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg
- werden verlängert bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013.

Die Versammlung

Unterschrift

Référence de publication: 2007088609/756/23.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09614. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070098965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

**LDW Distribution SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 50.750.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 février 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

M. Goeres

Déléguée par le Notaire J. Seckler

Référence de publication: 2007034794/231/14.

(070030474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2007.

**Constellation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue Dippach.  
R.C.S. Luxembourg B 38.135.

Le bilan au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007088632/5332/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07645. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

**Tarkett GDL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9779 Lentzweiler, 2, Op der Sang.  
R.C.S. Luxembourg B 92.165.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n<sup>o</sup> 48037 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007089217/211/11.

(070098829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

**Lama Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 36.082.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 26 juin 2007 que:  
- La Fiduciaire GRAND-DUCALE S.A., 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg a été nommée Commissaire aux Comptes de la société et que son mandat se terminera à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007088614/2194/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07642. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.